

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2017

Au cours de sa séance du 04 avril 2017 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2016.**

Le premier est établi par le Maire, le second par Mme le Receveur Municipal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2016 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédents</u>
- section de fonctionnement	846.568,24 €	727.993,58 €	118.574,66 €
- section d'investissement	626.847,39 €	492.043,65 €	134.803,74 €

Le résultat de clôture générale, c'est-à-dire en tenant compte des exercices précédents est de - 10.494,28 € à l'investissement et de 118.574,66 € au fonctionnement, soit un excédent global de 108.080,38 €.

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 118.574,66 €, au financement de la section d'investissement du budget 2017.**

➤ **décidé à l'unanimité le maintien pour 2017 des taux des trois taxes directes locales à leurs valeurs 2016 suivant ainsi l'avis favorable de la commission des finances réunie le jeudi 30 mars 2017 :**

- taxe d'habitation	11,31
- taxe foncier bâti	9,48
- taxe foncier non bâti	47,17

➤ **examiné et voté à l'unanimité le budget primitif 2017 qui a recueilli l'avis favorable de la commission des finances réunie le jeudi 30 mars 2017 et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- section de fonctionnement	843.731,00 €	843.731,00 €
- section d'investissement	621.822,56 €	621.822,56 €

➤ **demandé l'attribution d'un fonds de concours à Metz-Métropole dans le cadre du financement des travaux de rénovation du parking de la salle polyvalente.**

Cette opération est inscrite au budget primitif 2017. Le fonds de concours sollicité représente 50 % du montant TTC des travaux.

➤ **mis à jour les indemnités du Maire et des Adjointes au 01 janvier 2017 en tenant compte de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique servant à leur calcul.**

➤ **décidé à 12 voix pour et 1 abstention l'acquisition d'une parcelle rue du Moulin pour 12.000 €.**

Cette parcelle d'une surface de 4 ares 66 est située en zone UB du PLU mais sa configuration toute en longueur conjuguée aux dispositions du règlement d'urbanisme ne permet pas de construction. Afin d'éviter un éventuel contentieux urbanistique sur cette parcelle bordée par le ruisseau, ou de voir celle-ci transformée en un dépôt de matériaux quelconques qui pourrait nuire à la qualité du site et à ses riverains, le Conseil a décidé de l'acheter pour y aménager un espace public.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé la signature d'une convention de mise à disposition de l'ancienne distillerie à l'association Nature Patrimoine Saulny.**

Ce local permettra à cette association d'y stocker les matériels et matériaux nécessaires notamment à l'entretien des sentiers communaux.

➤ **modifié le tableau des emplois de la commune.**

Il s'agit de la création d'un poste de fonctionnaires de catégorie C stagiaire en qualité d'adjoint technique. L'agent concerné est actuellement en CDD. Il a remplacé un agent titulaire muté en 2016.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.